

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 2 septembre 2025**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers  
élus : 19

Secrétaire de séance : Mme Valérie BENTZ

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 28 août 2025

Conseillers présents : 10

**Membres présents** : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 8

**Membres absents excusés** : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole MENDY, Alice REIBEL, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ.

Procurations : 3

**Membres absents ayant donné procuration :**M. Jean-Michel CHALON à M. Gaël GREULICH  
Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER,  
M. Thierry STOEFFLER à M. Régis MEYER.**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.****Délibération n° COMM20250709****Objet : Location des salles communales : tarifs de remboursement de la vaisselle**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune loue régulièrement l'Espace Loisirs Joseph Lotz et la salle Manu Sanchez dans le cadre de diverses manifestations.

A l'issue de ces locations, l'inventaire de la vaisselle amène parfois au constat que certains éléments sont cassés ou manquants.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'établir et d'adopter une grille tarifaire afin de pouvoir demander le remboursement de la vaisselle cassée ou manquante.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations antérieures relatives à la location des salles communales,

**Considérant** la nécessité de fixer les tarifs de remboursement de la vaisselle cassée ou manquante dans le cadre de la location des salles communales,

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide** de fixer les tarifs pour chaque vaisselle cassée ou manquante selon la grille tarifaire en annexe.

Pour extrait conforme,  
Krautergersheim, le 04 septembre 2025

Le Maire, René HOELT



La Secrétaire de séance, Valérie BENTZ

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>